COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 30.10.2015

32/2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres, de l'un des bâtiments du collège d'Etraz

Président : Yves Laurent Kundert (Les Verts)

Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Jérôme Chessex (PLR)
René Chevalley (UDC)
Michel Granato (PLR)
Bernard Gret (PLR)
Ahmad Jahangiri (SOC)
Adrian Lazar (SOC)
Tal Luder (ML)
Bernard Tschopp (PLR)

Monsieur Le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Commission a siégé le mercredi 14 octobre au Collège d'Etraz à Montreux. La Municipalité est représentée par MM Alain Feissli, Municipal et Gian-Franco Sentinelli, chef du Service des domaines et bâtiments, sport.

M. Alain Feissli introduit le préavis. L'évolution des effectifs des élèves liés à la croissance de la population du quartier lié notamment à la transformation du site Corbaz rendent ce préavis indispensable. La planification scolaire est un exercice difficile à plus de 5 ans. Le complexe d'Etraz est actuellement très serré dans les petites classes. Toutes les salles sont occupées.

Un commissaire demande si l'on peut étudier une surélévation supplémentaire à celle proposée dans le préavis. Il est répondu que la résistance du bâtiment ne le permettrait pas dans l'état. Aujourd'hui, il faut tenir compte des normes sismiques et du risque d'incendie. En Clair, cela impliquerait des renforcements lourds qui doubleraient le coût.

A la question de couvrir les chemins de fers, il est rappelé que l'ensemble du talus a été racheté par la commune avec des développements possible.

Qu'en est-il de l'économie d'énergie ? Le bâtiment date de la fin des années 60. L'étude permettra d'avoir une bonne vision des économies possibles. Les travaux pour assainir l'enveloppe du bâtiment pourrait diviser la perdition par 2. Les Commissaires sont unanimes pour se réjouir d'isoler le bâtiment. Ce projet va tendre vers les normes Minergie mais sans obtenir le label. L'énergie renouvelable est la norme pour ce projet.

Au sujet (à nouveau) de prévoir un éventuel 2ème étage supplémentaire, la Municipalité prend bonne note de la demande. Il faudrait sonder les structures.

La discussion se poursuit au sujet d'Harmos et du nombre d'élèves par classe. Le projet vise à donner un enseignement plus personnalisé avec un effectif maximum de 25 élèves par classe. Cela rend nécessaire la réalisation de nouvelles classes.

Il n'est pas prévu de cantine scolaire sur le site d'Etraz.

Préaux couvert ? Les mètres carrés sont définis par la loi scolaire. Sur ce site on est en déficit de 80 m2. Cela fera l'objet d'un préavis qui abordera d'une manière globale l'ensemble des sites scolaires de la commune.

Ce préavis va-t-il recevoir l'aval cantonal ? Le dossier d'enquête a été déposé. Mais comme c'est une directive, nous n'avons pas besoin d'approbation.

Opposition possible ? Tout est susceptible d'opposition.

Les travaux ont été budgétés à plus de 2 millions et tous les corps de métier œuvrant sur le projet ont été mis au concours.

Amiante dans le bâtiment ? La Municipalité répond par la négative.

Au vote, c'est à l'unanimité que le Préavis No 32/2015 est adopté.

Conclusion

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 32/2015 de la Municipalité du 18 septembre 2015 au Conseil communal

relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège d'Etraz,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres, de l'un des bâtiments du collège d'Etraz ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.00 au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 352.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Yves Laurent Kundert (Les Verts)